

Conseil d'administration du 13 mars 2017

Délibération n° 2017-05

relative à l'approbation du complément au programme annuel de contrôle 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-I, R. 342-2, II, 7° alinéa et R. 342-6, 4° alinéa, R. 342-3, 3° alinéa ;

Vu la décision du comité du contrôle et des suites du 16 février 2017 et du 6 mars 2017 ;

DÉCIDE

Article unique : le complément au programme annuel de contrôle 2017 de l'Agence arrêté par le comité du contrôle et des suites du 16 février 2017 et du 6 mars 2017 est approuvé.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Puteaux, le 13 mars 2017

Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.